

562
2011

**COOPERATIVE DU MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ**

**PROCES VERBAL DE REUNION DE BUREAU DU JEUDI 17
NOVEMBRE 2011**

Ce jeudi 17 novembre 2011 à partir de 10h30 s'est tenue dans les locaux de la CSO une réunion de bureau portant sur l'ordre du jour suivant :

- Partages d'informations sur la situation de la coopérative
- Perspectives
- Questions diverses

L'ordre du jour proposé et adopté, le Président a rappelé le mandat qui lui a été donné par le bureau à l'occasion de la réunion du 9 septembre, d'engager toutes démarches utiles pour trouver une offre pouvant intéresser la coopérative.

A ce titre, il rendra compte de négociations très avancées avec un promoteur qui a fait une offre sur le site de Keur NDIAYE LO, près de Rufisque pour 300 parcelles à raison de 950.000 FCFA par parcelle à lotissement individualisé hors viabilisation. Ces parcelles sont une délibération du conseil rural de Sangalkam.

Les précautions d'usage ont été prises en ce qui concerne notamment la vérification de la fiabilité des informations sur le statut juridique du terrain, les éventuelles servitudes et le respect des normes de conformité par rapport aux plans d'urbanisme. Les garanties nécessaires ont été fournies par le service de l'urbanisme afin de permettre à la coopérative d'entrer en négociation avec le promoteur.

Ainsi, sur la base de ce qui précède, le président annoncera la mise à disposition du promoteur d'un acompte de 20 millions pour pouvoir dresser une promesse de vente, pièce indispensable au virement des crédits DMC sur le compte bancaire de la coopérative.

Les questions soulevées ont tourné pour l'essentiel sur les caractéristiques des parcelles, les conditions de la viabilisation, les délais pour clôturer l'appel de fonds en direction des membres non encore à jour de leurs cotisations ainsi que

la suite donnée à la sollicitation de Madame le Ministre de la Femme et des Organisations Féminines.

En réponse à toutes ces questions soulevées, il a été porté à l'information du bureau, que les terrains étaient bornés, les infrastructures et les équipements collectifs sont bien prévus sur le plan de lotissement. Sur la viabilisation, mandat a été donné à tout membre du bureau pouvant fournir des informations précises sur les frais et conditions de viabilisation. Et puisque des membres de la coopérative avaient déjà versé 1.125.000 FCFA, la résolution prise est de ne rembourser personne en attendant d'être édifié sur le montant des frais de viabilisation.

Sur le délai de clôture de l'appel de fonds, la date effective du virement des prêts DMC pourraient édifier le bureau sur une date opportune afin de procéder dans les meilleurs délais à la cérémonie de distribution des parcelles aux membres en règle avec leurs obligations.

S'agissant du dernier point soulevé et relatif à la suite donnée à la sollicitation du Ministre Aïda MBODJI, aucune évolution n'a été notée. La relance pourrait donner des résultats surtout si on y adjoint les nouveaux éléments du dossier.

Pour le deuxième point inscrit à l'ordre du jour, en termes de perspectives, le bureau a retenu de poursuivre les démarches administratives en cours pour le virement des prêts DMC dans le compte de la coopérative et de préparer une assemblée générale en vue d'un large partage d'informations avec l'ensemble des membres. Il est également projeté la relance de Madame le Ministre de la Famille et Madame le Ministre de l'Action Sociale.

En questions diverses, aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h48.

Le Président de séance

Valdiodio NDIAYE

Le Secrétaire de séance

Cheikh FALL